

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE LABASTIDE D'ANJOU Délibération du Conseil Municipal n° 30 / 2022

Séance du 18 Juillet 2022	
<p>Date de convocation : 11 Juillet 2022</p> <p>Membres en exercice : 15</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 9</p> <p>Secrétaire de séance : Annie STEMER</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le 18 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Nathalie NACCACHE, Maire.</p> <p>Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE - Max BACHARAN – Jérôme BARTHES - Brigitte BUISSON – Pascale CAUNES - Claire DARCHY - Walter EDLINGER - Nathalie NACCACHE - Annie STEMER</p> <p>Absents excusés : Mesdames et Monsieur Thierry BACQUIE – Alain GALINIER - Jean-Yves GONZALES - Anne PHILIPPE – Christian PIERRE - Chantal VILOTTE</p>
Domaine :	4 Fonction publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T
Objet :	Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Madame Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité,

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-211101787-20220718-302022-DE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T. LABASTIDE D'ANJOU, le 18 Juillet 2022

Le Maire,
Nathalie NACCACHE

Rendue exécutoire par :
Affichage en mairie :

26 JUL. 2022

